

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 janvier 2026

L'an 2026 et le 22 janvier à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 janvier 2026.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 15 janvier 2026

Délibération N° 22-01-2026 / N°9

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Jean-Marie Dufay, Alain Rose, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Éric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournsel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 93

Absents : Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne.

Absents excusés : Marc Bourdrel, Hubert Tassencourt, Harold Tetu, Benoit François, Philippe Vanderbeken.

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Murielle Roussel, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Xavier Normand ayant donné procuration à Christian Thilliez.

Secrétaire de séance : Sylviane Evain

Titre de la délibération : 2025-T-0003 Travaux de gestion des eaux de ruissellement sur les bassins versants de Givenchy-le-Noble Lot N°2 - Avenant n°1

La séance ouverte, le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil qu'un marché pour la réalisation de travaux de gestion des eaux de ruissellement sur les bassins versants de Givenchy-le-Noble a été attribué à l'entreprise BALESTRA TP d'Avesnes-le-Comte pour un montant de 55 924,37€ H. Ce marché a été notifié le 25 avril 2025 à l'entreprise suite à la décision de l'assemblée communautaire prise le 10 avril 2025.

Durant la réalisation des travaux, les prestations suivantes ont été supprimées :

Pour le bassin de rétention GIV13 :

- réalisation de redents avec empierrement 40/80 stabilisé dans le fossé exutoire du bassin
- fourniture et pose de gabions sur géotextile en fond de bassin
- construction d'aménagement en cailloux 40/80 au pied des descentes d'eau
- fourniture et plantation d'une haie
- fourniture et plantation de plantes aquatiques en fond de bassin
- fourniture et pose d'hôtel à insectes
- fourniture et pose de nichoirs
- fourniture et pose de balise d'obstacle J13

Pour les fossés à redents GIV9 et GIV15 :

- nivellation et engazonnement des espaces verts

Cela représente un total de **- 13 739,87 € HT**

La prestation suivante a été ajoutée pour le bassin GIV13 :

- Fourniture et pose d'une bouche d'égout avec traversée en D400 PVC CR16 et raccordement au bassin

Cela représente un total de **+ 6552,37 € HT**

Sur les autres prestations du marché, certains quantitatifs ont été modifiés, ce qui engendre une plus-value de **768,26 €** (marché à prix unitaire).

Le montant de la moins-value s'élève à **6419,24 €** HT soit 7 703,09€ TTC soit une baisse de 11,48 % du montant initial du marché.

Après avoir lu le projet d'avenant n°1 au lot N°2 de l'entreprise BALESTRA TP relatif à ces modifications et suite à l'avis favorable des membres du Bureau du 14 janvier 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les prestations supprimées et la prestation supplémentaire engendrant une moins-value de 6419,24 € HT
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant qui prendra effet à sa notification à l'entreprise

Le Président
Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 03/02/2026 et publication ou notification du 03/02/2026

